

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication	E D E R	Type	N 835	Fiche d'homologation N°	CH 5220 06
-------------------	--	----	-----------------------	---------	------	-------	-------------------------	------------

Constructeur EDER GmbH & CO. KG, Maschinenfabrik, D-8302 Mainburg (D)
 Identification sur la plaquette du constructeur "N 835"
devant le N° du châssis -
 Plaquette constructeur à droite, à l'avant sur la tourelle
à côté de la plaquette du constructeur
 N° du châssis "F6L 912" à l'arrière en bas sur le bloc, au-dessous du démarreur + à l'avant en haut sur la tôle
 Identification du moteur ULRICH AMMANN, Baumaschinen AG, 4900 Langenthal (conductrice d'air
 Importateur principal
 Véhicule homologué 50 292

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 ou 8
 Direction hydrostatique avec assistance hydraulique
 Transmission entraînement hydrostatique avec boîte de démultiplicat.
 Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à exp.int.
sur toutes les roues (partie air comprimé =
manomètre + lampe-témoin)
 Frein auxiliaire (à ressort, progressif, s. arbre à cardan; pression de ser-
vice + libération de secours 2 réservoirs séparés avec
 Frein d'arrêt (commande plombée; desserrage mécanique: la cheville de
fixation au balancier est enlevée)
 Contrôle 2 circuits -

Moteur
 Marque DEUTZ Type F6L 912
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position arrière
 Refroidissement air Nombre cylindres 6
 Alésage 100 Course 120
 Cylindres 5652 CV-impôt 28,78
 Puissance en kW 78 DIN à t/min 2300
 Bruit à l'arrêt 73,5 dB/A à t/min 1725
 Silencieux 1 pot 750 x ø 230 mm x)
 Mesure des gaz Bacharach = 4,0
 Déparasitage -

Carrosserie excavatrice
 Nombre de portes 1 Compteur de vitesse -
 Ceintures sécurité av - ar
 Cale 1/450x300x300 mm Rétroviseurs gauche + droite
 Antivol -
 Nombre de places t 1 av. centre ar.
 Dimensions intérieur extérieur
 Longueur 2500 Empattements 2650
 Largeur 1000 Essieu double av ar
 Hauteur 1870 Voies av 1870 ar 1870
 Porte à faux av 3950 Voies av ar
 ar 1500 ar
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 4700 Braquage Ø g 14550 d 14450

Poids avant arrière total
 Poids à vide 8850 10450 19300
 Charge utile -
 Poids total 19300
 Poids garantis 20000
 Pneus 11.00 - 20 11.0 -20 (pneus-jumelés +)
12 / 6,25 12 / 6,25
 Ply / bar 14100 14100
 Charge pour V max 20 20
 Jantes -
 Gat poids remorquable avec/sans frein - mécanique automatique
 Garantie poids de l'ensemble -
 Poids ramorquable testé -
 Charge garantie sur le toit -
 Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h
 testée 18 km/h à t/min 2500 au moteur prise de force

Equipement §)	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) AV 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) sur la flèche ar
Feux amers de brouillard	
Feux complémentaires	1/lampe de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	
Essuie-glace	1/balai XXX /sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA et 20005 ou d'autres modèles homologues

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	E D E R M 8 3 5	
Homologation		
N°	CH	5220 06
Carrosserie	excavatrice	
Places	total 1	avant
Poids à vide	19300	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 29,78
Poids total	19300	Cylindree 5652

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- * Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4700 mm; poids 19'300 kg.
- x) Inscription : le compartiment du moteur, à l'avant, à gauche, en haut et en bas;
- + Variante de pneus : 10.CO - 20 16 PR 15000 (7,30) Vmax 30 km/h (jumelés)
18 R 19,5 16 PR 11700 (6,25) 20 km/h (simples) voies AV+AR = 1950 mm.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance depuis l'avant des feux clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur est porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 104 - miroir supplémentaire obligatoire (320x150 mm); emplacement: à droite, dirigé vers l'avant;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire (code 24 - manœuvres difficiles ... ;
- 137 - signalisation jaune/noir: l'extrémité de la flèche vers l'avant et sur les côtés; feu de gabarit à l'avant de la flèche;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - assurer: la tourelle par une cheville, l'arbre principal par un support de 660 mm, le cylindre du godet par un support de 845 mm, le bras de travail par une chaîne de 600 mm.